

Formation initiale théorique à l'Autorisation de Conduite sur l'aire de Trafic

Code de la formation	SEC-PERMIST-I
Prérequis	Permis de conduire
Description	Moyens pédagogiques : Support de formation disponible en ligne Exercices et QCM d'auto évaluation accessibles sur le site Un tutorat à distance asynchrone est assuré par mail en cas de difficultés particulières dans l'apprentissage en utilisant la fiche contact « Nous contacter »
Public	Cette formation initiale s'adresse à l'ensemble des personnels, internes ou externes travaillant sur l'aéroport, se déplaçant à pied et circulant en véhicule. Attention, cette attestation n'est pas valable sur les aéroports de Nice Côte d'Azur, Orly, Roissy, du Bourget, d'ADL, Marseille Provence et Saint Martin.
Objectif	Cette formation va vous permettre d'acquérir les connaissances théoriques nécessaires pour : 1. Vous repérer et vous s'orienter sur l'aire de mouvement et principalement sur les Aires de Trafic, 2. Savoir identifier les risques liés à la circulation des piétons, véhicules et engins et d'avoir la capacité à vous déplacer, à pied ou en véhicule, en toute sécurité sur l'aire de trafic, 3. Adopter les bonnes pratiques, les réflexes et bonnes attitudes à avoir lorsque vous circulez en véhicule sur l'aire de trafic en prenant en compte les spécificités de votre aéroport, le trafic environnant et les risques spécifiques liés à l'environnement aéroportuaire
Langue	français
Durée	2 heures 30
Evaluation finale	Si la note obtenue par le stagiaire lors de l'évaluation est inférieure à la note minimale (16/20), le stagiaire peut accéder de nouveau à la formation et passer une deuxième fois l'évaluation. Par contre, si le stagiaire échoue à la deuxième tentative, le client est alors facturé de la formation et l'inscription du stagiaire est réinitialisée et il peut de nouveau accéder à la formation et passer l'évaluation.
Certification	Une attestation individuelle de formation sera délivrée à chaque stagiaire, à la fin du module s'il a obtenu une note supérieure ou égale à la note minimale (16/20). Attention, cette attestation n'est pas valable sur les aéroports de Nice Côte d'Azur, Orly, Roissy, du Bourget, d'ADL, Marseille Provence et Saint Martin.
Validité	2 ans

Formation initiale théorique à l'Autorisation de Conduite sur l'aire de Trafic

Programme - Le cadre réglementaire - Les obligations et les interdictions - Se repérer : configuration type des aéroports - Les risques liés aux avions - Les règles générales de circulation - Les Postes d'Accès Routier d'Inspection Filtrage - Les conditions météorologiques - Les règles générales d'utilisation des véhicules et engins - Les FOD - La sensibilisation aux drones - Les bonnes pratiques en cas d'événement de sécurité ou d'accident - La notification d'événement de sécurité